



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/GRN/1
8 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA GRENADÉ (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 10	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	11 - 13	5
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	14 - 22	6
A. Stratégie	14	6
B. Domaines thématiques	15 - 22	6
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	23 - 26	8
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour la Grenade (1997-1999)		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec la Grenade (1997-1999) est le résultat de consultations approfondies avec le Gouvernement et les principaux partenaires du développement, qui ont débuté en 1995 avec l'examen à mi-parcours du troisième programme de pays (1992-1996) et ont abouti à la formulation de la note consultative. Avant cette note, il y avait eu, en mars 1996, une réunion consultative des Directeurs de la planification de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO), au cours de laquelle on avait débattu des nouveaux arrangements de programmation, de l'orientation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1997-1999) et des stratégies destinées à renforcer l'incidence des actions menées par le PNUD en faveur du développement dans les divers pays et la sous-région.

2. Le cadre de coopération a été établi en fonction de la note consultative, qui énonçait les objectifs, priorités et problèmes mis en évidence par le Gouvernement dans le domaine du développement et proposait des points d'accès pour le programme de coopération technique du PNUD. Il tient compte des déclarations et des documents directifs du Gouvernement, notamment le Document de stratégie économique à moyen terme (1996-1999). Il s'inspire des enseignements tirés du dernier programme de pays, des analyses sectorielles et des recommandations formulées par les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement et par d'autres partenaires, ainsi que des plans d'action approuvés lors des conférences mondiales des Nations Unies. Tout au long de sa formulation, des consultations ont eu lieu avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et divers partenaires régionaux tels que l'OEEO, la Banque de développement des Caraïbes et le groupe de donateurs des Caraïbes orientales, qui ont apporté des informations et des idées précieuses.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Peuplée de 94 486 habitants pour une superficie de 346 kilomètres carrés, la Grenade est un petit État composé de trois îles, dont deux plus petites : Carriacou et Petite Martinique. Selon le Rapport sur le développement humain de 1996 publié par le PNUD, ce pays, dont le PNB par habitant est de 2 400 dollars, se situe dans la fourchette intermédiaire avec un indicateur de développement humain égal à 0,729, qui la place au soixante-dix-septième rang dans le monde. Ce rang élevé masque toutefois la vulnérabilité intrinsèque d'un petit pays insulaire dont l'économie ouverte est tributaire de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires et des fluctuations de prix qui caractérisent un environnement mondial en évolution rapide.

4. Entre 1986 et 1995, l'économie grenadine a progressé au rythme moyen de 4 % par an. Ce taux, qui était de 6 % à la fin des années 80, était retombé à 2,3 % en 1994 et 1995, à cause notamment de la baisse des recettes tirées des principales exportations agricoles. Avec le recul de l'agriculture et l'effort fait pour promouvoir le pays comme destination touristique, le tourisme est devenu le principal secteur de croissance (il représentait 20 % du PIB en 1995).

5. L'agriculture reste néanmoins le pilier de l'économie puisqu'elle assure l'essentiel des emplois et rapporte un volume important de devises. La

/...

production agricole est plus diversifiée que celle des autres pays de l'OECO; elle comprend des épices telles que la muscade et le macis, des fruits tropicaux, du cacao et de la banane. Comme dans les autres pays des îles du Vent producteurs de banane, l'industrie bananière a commencé à ressentir les effets de la perte imminente des marchés préférentiels avec l'Union européenne. Le pays se heurte aussi à divers autres problèmes : salaires élevés, forte pénurie de main-d'oeuvre, manque de qualifications et secteur manufacturier insignifiant, qui n'apporte qu'une contribution minime à l'économie. La compétitivité de ce secteur est entravée par le niveau élevé des salaires comparé à certains autres pays du bassin des Caraïbes. En 1992, le Gouvernement a mis en oeuvre de son propre chef un programme d'ajustement structurel assorti de réformes budgétaires afin de d'enrayer la crise, de réduire le niveau élevé de la dette et de remédier aux problèmes de balance des paiements.

6. Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durable. Selon les estimations faites par la Banque mondiale en 1996, environ 20 % des Grenadins, soit 18 960 personnes, vivent dans la pauvreté. Dans une analyse de la situation des enfants datant de 1995, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a relevé un taux de dépendance élevé (86,3). Les ménages dirigés par des femmes constituent l'une des catégories les plus vulnérables. L'Organisation nationale des femmes estime que 45,2 % des ménages sont dirigés par des femmes. Le pays connaît aussi un taux de chômage élevé, estimé à 26 % en 1996. Le chômage touche en particulier les jeunes (24,5 % environ). Les problèmes dus au chômage et à la pauvreté sont actuellement aggravés par une recrudescence de la toxicomanie et du trafic de drogue, notamment chez les jeunes. Les 172 personnes condamnées pour infraction liée à la drogue au cours des 10 dernières années avaient moins de 25 ans. En outre, 10 % des habitants ont de plus de 60 ans, et le nombre de personnes âgées est en augmentation dans un pays où l'espérance de vie est de 71 ans.

7. Bien que le taux d'alphabétisation soit de 98 %, il est indispensable, pour accroître la productivité, de mettre en place des stratégies éducatives incluant les sciences et les techniques, notamment la technologie de l'information, grâce à des programmes bien conçus de mise en valeur des ressources humaines qui s'adressent en particulier aux jeunes non scolarisés. Environ 86 % des habitants ont accès à des soins de santé primaires, et le pays consacre plus de 6 % de son PIB à la santé. Pressé par des difficultés budgétaires, le Gouvernement envisage de transférer la gestion des services de santé à une société de droit public. Il porte une attention particulière à la question de l'équité dans ses politiques de réforme de la santé. Il procède actuellement à une étude financière afin de déterminer les meilleures méthodes de récupération des coûts. L'une d'elles, la facturation aux usagers, risque d'avoir des effets négatifs sur les couches pauvres de la population, ce qui remettrait en cause les acquis dans le secteur de la santé.

8. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Comme le pays est tributaire de l'agriculture et du tourisme, le Gouvernement sait qu'il est important de bien gérer l'environnement afin d'assurer un développement durable. Dans le profil d'environnement de la Grenade réalisé en 1991, on constatait que les ressources naturelles du pays étaient soumises à une pression grandissante due à l'accroissement de la consommation, à l'augmentation du volume des déchets, y compris les eaux usées (notamment dans l'agglomération de Saint-Georges et la région touristique de la Grande-Anse), au recul de la faune

et de la flore, et à l'aggravation de la situation des bassins versants et du littoral, imputable respectivement au déboisement et à l'exploitation du sable. La Grenade a adopté en 1994 son Plan d'action national pour l'environnement, qui énonce les mesures et les mécanismes institutionnels requis pour renforcer la gestion de l'environnement et traduit l'engagement du Gouvernement à l'égard d'Action 21 et du Plan d'action pour les petits États insulaires en développement. Le Plan économique national pour 1991-1995 et la stratégie économique à moyen terme mettent l'accent sur une gestion rationnelle de l'environnement et sur la mise en oeuvre du Plan d'action national pour l'environnement.

9. Gestion des affaires publiques. Conscient qu'il faut des systèmes administratifs modernes et adaptés aux besoins, le Gouvernement a engagé un programme de réforme du secteur public. Sa stratégie vise à rationaliser ce secteur et à améliorer l'efficacité de la gestion économique et de la prestation des services sociaux aux collectivités rurales grâce à la décentralisation et à un renforcement du partenariat avec le secteur privé, les ONG et les organisations communautaires. La réforme du secteur public se situe dans le cadre plus large du Projet de gestion économique des Caraïbes orientales, financé par le Canada, avec une assistance technique de la British Development Division. En mettant en oeuvre l'initiative Capacités 21, financée par le PNUD, le Gouvernement a créé un Conseil du développement durable réunissant des représentants du secteur public et du secteur privé, des ONG et des syndicats. Cette initiative, qui a introduit des méthodes de concertation et de planification intégrée du développement national dans le processus décisionnel de l'État, a permis d'instaurer un dialogue critique entre les membres du Conseil et l'Unité de planification du Ministère des finances ainsi que d'autres ministères sectoriels. Le Gouvernement souhaite vivement élargir et renforcer cette approche coordonnée de la prise de décision au niveau national, qui repose sur une large concertation, afin de renforcer la planification stratégique à long terme et d'améliorer les résultats du secteur public.

10. Stratégie gouvernementale. Conscient de l'ampleur et de la complexité des problèmes de développement économique et social qui se posent au pays, le Gouvernement a déterminé, dans son Document de stratégie économique et son budget pour 1996, un certain nombre de mesures économiques et sociales à mettre en oeuvre pour favoriser le développement humain durable. Outre l'élaboration de stratégies macro-économiques qui accordent un rôle essentiel au secteur privé, il a mis l'accent sur les objectifs suivants : diminution du chômage; relance de l'économie rurale; amélioration de la qualité de la vie pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées; mise en valeur des ressources humaines; amélioration de la gestion du secteur public; renforcement des systèmes de protection sociale; et protection de l'environnement. La stratégie privilégie le renforcement des moyens du Gouvernement en matière de développement social et ménage un rôle essentiel aux partenaires extérieurs, notamment le système des Nations Unies, dans le renforcement des capacités du Ministère des finances et du Plan ainsi que des ministères sectoriels en ce qui concerne la coordination et la gestion des ressources intérieures et extérieures nécessaires à une application rapide et efficace des programmes d'investissement économique et social du secteur public.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

11. Au cours du dernier cycle, les programmes du PNUD étaient axés sur la gestion du secteur public, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et l'allègement de la pauvreté. Comme on l'a noté lors de l'examen à mi-parcours, les activités mises en oeuvre durant ce cycle ont eu des effets positifs et ont permis de poser les fondements d'un développement soutenu dans ces domaines. Environ 40 % des ressources ont été affectées au Programme de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Dans l'ensemble, les objectifs de ce programme ont été atteints, comme le montre l'amélioration des approches intégrées de la planification du développement durable mises en place grâce au projet Capacités 21 à l'échelle régionale. Le soutien technique direct et les activités de formation dans ce domaine ont renforcé les capacités de l'Unité d'aménagement du territoire et offert au Gouvernement des instruments législatifs et des outils de planification permettant de mieux gérer les ressources naturelles du pays. Les efforts du PNUD ont aussi porté sur le renforcement des moyens locaux de gérer l'environnement de façon durable grâce à un soutien du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre duquel des interventions ont été lancées afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de favoriser la participation des communautés et des ONG à ce processus. Alors que les interventions précitées en matière d'environnement ont eu pour objet de créer un environnement propice à l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, il faut encore chercher à étoffer le cadre législatif et réglementaire et à renforcer les programmes à base communautaire afin d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement. Les efforts porteront sur l'instauration de liens entre les initiatives nationales et les programmes écologiques approuvés lors de la Conférence des petits États insulaires en développement, qui seront mis en oeuvre dans le cadre du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du programme pluri-insulaire de l'OECD.

12. Les activités visant à alléger la pauvreté, qui n'ont absorbé que 10 % des ressources du programme, ont eu pour objet de renforcer les moyens nécessaires à la mise en place de programmes de développement des petites entreprises. La création de l'Unité de développement des petites entreprises a posé les fondements du développement futur des micro-entreprises, qui étaiera les stratégies nationales à long terme de création d'emplois et d'allègement de la pauvreté.

13. La coopération du PNUD a surtout donné des résultats grâce aux activités entreprises au titre du programme de réforme du secteur public, auquel ont été consacrées près de 50 % des ressources. La coopération relative au programme d'ajustement structurel a permis d'obtenir de la part d'importants donateurs bilatéraux un appui supplémentaire pour ce programme essentiel. Cet appui a aidé à rétablir la crédibilité financière du pays, à mettre en place un programme bien conçu de gestion budgétaire et à recevoir les apports très utiles des donateurs dans le domaine de l'élaboration et de la surveillance du budget. En fonction des enseignements tirés de cette expérience, le PNUD cherchera surtout à renforcer les moyens nécessaires au Gouvernement pour coordonner l'aide au développement et appliquer la modalité de l'exécution nationale et l'approche-programme, domaines où des points faibles ont été constatés.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

A. Stratégie

14. L'appui du PNUD sera principalement axé sur des interventions en amont destinées à renforcer les capacités nationales de formulation des politiques sociales et de gestion efficace de l'économie. L'objectif général de cette stratégie sera de créer un environnement propice à une bonne gestion des affaires publiques, notamment dans les domaines du développement social et de la gestion du secteur public. À cette fin, le PNUD soutiendra des programmes de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mécanismes stratégiques intersectoriels de planification pour les programmes de développement humain durable. Cette stratégie aidera à mettre en place les systèmes d'information, l'appui technique et le cadre d'orientation nécessaires pour repositionner, renforcer et mobiliser les capacités productives du pays en vue de répondre aux exigences de la libéralisation du commerce et de la mondialisation. Elle sera double puisqu'elle aidera à renforcer les capacités d'intervention en amont et en aval. Associée à l'emploi des ressources de base du PNUD en guise de catalyseur, elle servira à mobiliser un appui supplémentaire auprès d'autres partenaires du développement ainsi qu'à maximiser les courants de ressources en faveur du pays grâce à une mobilisation efficace des ressources extérieures. On cherchera aussi à nouer des alliances stratégiques avec les autres partenaires qui interviennent dans les mêmes domaines, notamment l'Union européenne et la British Development Division, et à améliorer la coordination entre les donateurs grâce au système des coordonnateurs résidents. On resserrera également les liens avec les activités similaires proposées au titre des programmes régional et sous-régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans les domaines de l'environnement, du commerce extérieur, de la technologie de l'information et du développement des micro-entreprises.

B. Domaines thématiques

15. En fonction des priorités énoncées par le Gouvernement et des domaines où le PNUD possède un avantage comparatif, le premier cadre de coopération sera axé sur les domaines thématiques suivants : a) élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables; et b) gestion des affaires publiques.

Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables

16. Les grandes priorités fixées par le Gouvernement en matière de développement sont l'atténuation de la pauvreté, la relance de l'économie rurale et l'amélioration des systèmes de protection sociale. Il est à craindre que la réforme du secteur public et les effets économiques et sociaux néfastes de la régression du secteur agricole à un moment où l'aide des donateurs décline n'aggravent encore le chômage et la pauvreté. Le Gouvernement devra donc mettre en place des politiques et des programmes complets destinés à répondre aux besoins de la population, et notamment une politique nationale visant à atténuer la pauvreté. La stratégie d'atténuation de la pauvreté consistera essentiellement à mettre en oeuvre des programmes destinés à créer des emplois et des systèmes complets de protection sociale pour les catégories défavorisées, notamment les jeunes et les ménages dirigés par des femmes. S'inspirant des accords conclus lors de divers sommets mondiaux, notamment le Sommet mondial pour le développement social (1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les

femmes (1995), le programme soutiendra les efforts faits par le Gouvernement pour éliminer la pauvreté.

17. L'objectif du programme d'élimination de la pauvreté et de création de moyens d'existence durables est d'élaborer un cadre d'orientation national et des stratégies à long terme dans lesquels s'inscriront les diverses interventions. L'appui sera axé sur la formulation d'un plan d'action national complet d'élimination de la pauvreté, le renforcement des capacités institutionnelles en matière de développement social et le développement des micro-entreprises. Les activités de développement des micro-entreprises au niveau national seront étroitement liées aux initiatives similaires proposées dans le cadre du programme sous-régional du PNUD pour les pays membres de l'OECO.

18. Quatre domaines d'activité sont prévus : a) des consultations nationales élargies réunissant tous les intéressés afin d'élaborer un plan d'action national contre la pauvreté et une stratégie de mise en oeuvre de programmes spécifiques d'atténuation de la pauvreté; b) une évaluation de la pauvreté à réaliser en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes afin de déterminer la nature et l'ampleur de la pauvreté à la Grenade, et la mise en place de systèmes permanents de collecte de données pour les statistiques sociales; c) une assistance technique afin que les catégories vulnérables aient davantage accès aux soins de santé, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/Organisation mondiale de la santé (OMS); et d) des mesures destinées à créer des emplois et des moyens d'existence durables grâce au développement des micro-entreprises, axées sur les catégories les plus défavorisées. L'évaluation de la pauvreté, qui sera financée par le biais de l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté du PNUD, permettra de recueillir des données désagrégées qui offriront des renseignements sur la situation des femmes afin que des programmes puissent être conçus en faveur de cette catégorie importante de la population. Comme le Gouvernement cherche à relancer l'économie rurale, la coopération sera aussi axée sur le renforcement institutionnel des ONG et des organisations communautaires qui opèrent dans ce domaine.

19. À la fin du programme, on escompte que le Gouvernement aura dressé une carte de la pauvreté et mis en place une base de données précise contenant des indicateurs sociaux afin de suivre en permanence le développement social, qu'il aura établi un plan d'action et une stratégie visant à mener des actions d'élimination de la pauvreté assorties d'un calendrier et se prêtant à un suivi, et qu'il disposera des capacités institutionnelles, tant nationales que locales, d'entreprendre des programmes d'atténuation de la pauvreté. Il devra aussi avoir engagé des actions en faveur de la création d'emplois grâce au développement des micro-entreprises, en partenariat avec d'autres donateurs et avec le secteur privé, les ONG et les communautés rurales touchées.

Gestion des affaires publiques

20. Dans la stratégie à moyen terme du Gouvernement, le renforcement des capacités de gestion économique fait partie des priorités. L'objectif du programme est de soutenir la réforme complète du secteur public destinée à améliorer l'efficacité et la gestion de l'économie ainsi que les capacités de développement social, notamment au Ministère des finances et du Plan. Malgré le

nombre de donateurs indiqués dans le document budgétaire de la Grenade pour 1996, le montant du financement approuvé pour les projets en 1996 est resté au niveau de 1995. Du fait de la baisse de l'aide extérieure, il est devenu indispensable d'utiliser de manière efficace et rationnelle la coopération pour le développement. Dans le document de stratégie à moyen terme du Gouvernement (1996-1999), il est dit que le ralentissement de la croissance enregistré en 1994 et 1995 est dû en partie aux retards apportés à l'exécution de plusieurs grands projets inscrits au Programme d'investissement du secteur public. En raison des difficultés à surmonter pour répondre aux besoins de développement et d'investissement du secteur public, le Gouvernement envisagera de faire appel à la coopération du PNUD pour la gestion de ses programmes d'investissement du secteur public liés aux thèmes du développement humain durable. L'appui du PNUD sera particulièrement destiné à renforcer les moyens de planification sociale, et les activités seront notamment axées sur le soutien direct et la formation.

21. Pour améliorer les capacités de gestion du Gouvernement, le PNUD maintiendra son appui aux éléments suivants : a) mise en oeuvre du programme Capacités 21, qui a permis d'engager le processus de planification intégrée et concertée en faveur du développement durable; et b) renforcement des moyens de gestion grâce à la mise en place et au perfectionnement des technologies de gestion de l'information. Un programme financé grâce au programme sous-régional pluri-insulaire de l'OECD est proposé pour faciliter l'amélioration des communications grâce à la mise en place d'installations de courrier électronique et de connexion à Internet dans les services de planification et chez les autres décideurs importants de la sous-région. Ce programme apportera aussi une assistance aux directeurs de projet dans chacun des États membres de l'OECD grâce à la mise en place de systèmes informatisés de gestion de projets. Cette assistance s'appuiera sur les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer ses capacités en matière de gestion de projets.

22. Le climat actuel de diversification économique, de restructuration et de rationalisation du secteur public ainsi que de privatisation exige du Gouvernement l'élaboration d'un outil efficace de planification sociale destiné à informer les décideurs et à renforcer les moyens de planification sociale. L'appui du PNUD sera axé sur la mise en place et la tenue à jour de données de référence désagrégées et d'indicateurs sociaux ainsi que sur la fixation de repères permettant un suivi régulier et efficace et des évaluations d'impact périodiques. À la fin de la période du cadre de coopération, on escompte que le Gouvernement aura renforcé ses moyens de planifier, coordonner, gérer et mettre en oeuvre de façon intégrée son programme d'investissement du secteur public, qu'il disposera d'un système moderne de gestion de l'information, que des indicateurs de résultat clairs seront en place et qu'il y aura un cadre de coordination des apports fournis par les donateurs.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Exécution et mise en oeuvre

23. En fonction de l'expérience acquise au cours du dernier cycle, la modalité de l'exécution nationale sera appliquée, lorsqu'il y a lieu, en association avec l'exécution par les institutions spécialisées des Nations Unies. On prévoit une collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le

/...

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et l'OPS/OMS. Le PNUD mettra l'accent sur la formation des homologues du Gouvernement à la gestion et à l'exécution nationale des projets afin de remédier aux points faibles constatés lors du dernier cycle. On s'efforcera d'accroître la participation des ONG et des institutions régionales aux arrangements d'exécution et de mise en oeuvre afin de renforcer les capacités et de permettre au pays d'être davantage propriétaire du programme.

Suivi, examen et compte rendu

24. Les programmes et les projets seront soumis à des examens conformément aux procédures habituelles de suivi et d'évaluation du PNUD. Le cadre de coopération fera l'objet d'un examen triennal, et les projets seront soumis à des examens tripartites annuels et à des évaluations régulières auxquelles participeront tous les intéressés. On cherchera plus particulièrement à faire participer les ONG et les bénéficiaires des programmes et des projets aux opérations d'évaluation et de suivi grâce aux comités mixtes de gestion des projets. Des rapports semestriels complets destinés au Bureau, indiquant les réalisations et les incidences détaillées du programme, notamment en ce qui concerne l'utilisation des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) II, feront partie intégrante du processus de suivi et d'examen. Les procédures de suivi et d'évaluation comporteront la fixation de repères destinés à faciliter l'évaluation des interventions en faveur du développement humain durable. On sollicitera la collaboration du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique pour élaborer des outils d'évaluation et de suivi au niveau des programmes et des projets. S'il y a lieu, on inclura dans la conception des projets des mécanismes spécifiques de suivi et d'évaluation afin de disposer pour l'avenir d'un compte rendu des points forts et des points faibles ainsi que des meilleures méthodes.

Mobilisation des ressources

25. Comme les ressources de base du PNUD sont limitées, il faudra, pour que le programme ait l'incidence souhaitée, obtenir une importante participation aux coûts de la part du Gouvernement et de tierces parties. La stratégie présuppose que le Gouvernement participera de façon substantielle aux coûts du programme et que le PNUD sera invité à gérer certains projets d'investissement du secteur public. Les ressources disponibles au titre des MCARB I et II auront donc essentiellement une fonction de catalyseur. Le PNUD est en train de créer une unité de mobilisation de ressources, et ses activités viseront à nouer des alliances stratégiques avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les institutions financières multilatérales qui opèrent au niveau sous-régional, telles l'Agence canadienne de développement international, la British Development Division, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et l'Union européenne. Au début, on mettra l'accent sur la prestation de services concernant la définition, la formulation et la mise en oeuvre des projets et l'on s'inspirera des initiatives sous-régionales de collaboration interorganisations entreprises au cours du dernier cycle pour la formulation des politiques de commerce extérieur, la diversification de l'industrie bananière, l'établissement d'une carte de la pauvreté et la gestion de l'environnement. Les stratégies de

coordination de l'aide mises en oeuvre par le PNUD compléteront les activités de l'unité de mobilisation de ressources et encourageront un emploi optimal des ressources extérieures.

26. Le tableau des objectifs de mobilisation des ressources figurant en annexe indique le montant total des ressources de base et des autres ressources pressenties pour soutenir le programme du PNUD de 1997 à 1999.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA GRENADE
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(45)	
MCARB 1.1.1	207	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant réel dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également des ressources disponibles
MCARB 1.1.3	-	
Autres ressources	-	
AEPP/AST	40	
Total partiel	202 ^a	
AUTRES RESSOURCES		
Participation aux coûts du Gouvernement	75	
Fonds pour le développement durable	113	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	142	Fonds de lutte contre la pauvreté
Total partiel	330	
TOTAL GÉNÉRAL	532 ^a	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.
